

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

---

16 SEPTEMBRE 2015

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

POUR LA MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET DÉDIÉ AU  
HARCÈLEMENT SCOLAIRE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

DÉPOSÉE PAR **M. ALAIN DESTEXHE ET MME VALÉRIE DE BUE.**

---

RÉSUMÉ

---

Cette proposition vise, avec l'avènement des réseaux sociaux, à prendre davantage en considération le harcèlement scolaire qui a pris une ampleur inédite, pouvant dépasser la sphère scolaire et interférer avec la vie privée de l'enfant, qui, même à son domicile, peut continuer à subir ce harcèlement.

Une des caractéristiques du harcèlement repose sur l'isolement de l'enfant : dévalorisé, il peine souvent à se tourner vers des personnes de confiance qui pourraient l'aider à surmonter cette épreuve. C'est pour cela qu'il apparaît comme fondamental de donner à tous les acteurs l'accès à des outils leur permettant de cerner au mieux cette problématique dont l'ampleur est souvent minimisée ou les symptômes peu connus.

Qu'ils s'agissent des acteurs de l'enseignement, des parents ou des élèves eux-mêmes, il est important que chacun dispose d'une information centralisée et accessible afin de faire face à ce phénomène.

En ce sens, la mise en place d'un site Internet permettra de mettre un accent à la fois sur la prévention mais également sur les démarches à entreprendre face à un cas avéré de harcèlement. Ainsi, de nombreux outils existent déjà, mais il importe d'en assurer la diffusion afin que leur portée soit la plus large possible.

## TABLE DES MATIÈRES

|  |   |
|--|---|
| DEVELOPPEMENTS   | 3 |
| PROPOSITION DE RÉSOLUTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET<br>DÉDIÉ AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES | 4 |

## DEVELOPPEMENTS

---

En 2014, une étude dirigée par Benoît Galand, chercheur à la faculté de psychologie de l'UCL, a révélé que 35 % des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles étaient impliqués dans des faits de harcèlement. Parmi eux, 16 % seraient des victimes régulières.

Selon un article de Sudpresse(1), déjà en 2006, une étude classait la Belgique parmi les pays les plus touchés par le harcèlement avec pas moins de 28 % des garçons âgés de 11 à 15 ans impliqués dans de tels faits.

Le décret du 12 décembre 2008 de la Fédération Wallonie-Bruxelles définit de harcèlement « *les conduites indésirables, abusives et répétées, se traduisant notamment par des comportements, des paroles, des intimidations, des actes, des gestes et des écrits unilatéraux, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la personnalité, la dignité ou l'intégrité physique ou psychique d'un bénéficiaire de l'enseignement (...) ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant* ».

Le harcèlement s'appréhende ainsi sur base de trois caractéristiques(2) : la violence (rapport dominant/dominé), la répétitivité (agressions régulières sur une longue période), et l'isolement de la victime (souvent dans une situation telle qu'elle ne peut se défendre). Les trois caractéristiques n'étant bien entendu guère systématiquement rencontrées de manière conjointe.

Dans un contexte où les réseaux sociaux occupent une part de plus en plus prégnante dans la vie sociale des élèves, le danger est d'autant plus grand pour l'enfant que le harcèlement subi dans la sphère scolaire se poursuit ensuite dans la sphère privée. On parle alors de cyberharcèlement.

Le volet préventif est donc crucial. Différents dispositifs existent en Fédération Wallonie-Bruxelles comme le numéro vert « *Assistance Ecoles* », le service de Médiation scolaire et dans des cas plus extrêmes, les équipes mobiles qui interviennent quant à elle plutôt en aval qu'en amont.

Par ailleurs, la campagne *stopcyberhate* dont le contenu est repris sur le site internet [www.stopcyberhate.be](http://www.stopcyberhate.be) permet de sensibiliser les élèves aux dangers et à la protection des données sur les réseaux sociaux.

Cependant, difficile en Fédération Wallonie-Bruxelles de connaître la palette d'outils dédiés à

la lutte contre le harcèlement, aucun site internet n'ayant été mis en place.

En France, le site [www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr](http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr) constitue une véritable plateforme permettant aux élèves, parents, personnel éducatif et tout individu désirant se renseigner sur ce phénomène souvent sous-estimé de le faire de manière rapide et interactive.

Ce site reprend le numéro vert mis en place, qui existe également en Fédération Wallonie-Bruxelles, des informations générales sur le harcèlement (définitions, modalités, conséquences, cyber-harcèlement) et surtout, un centre de ressources. Ce centre de ressources est constitué d'outils pédagogiques qui permettent à chacun des acteurs, suivant les catégories de harcèlement et la tranche d'âge d'avoir accès à des documents (dessins animés, vidéos, guides pédagogiques) qui permettent de sensibiliser au harcèlement. Par ailleurs, dans une logique de partage de meilleures pratiques, un accès aux différentes initiatives d'établissements scolaires permet d'assurer leur diffusion. Enfin, un accès à des rapports, l'avis d'experts et à des quizz en ligne est assuré.

Si la mise en place d'un site internet n'est pas à proprement parler un outil de lutte contre le harcèlement il est néanmoins un outil d'accompagnement indispensable pour les élèves, parents et enseignants qui peuvent y être confrontés. Ainsi, si des outils existent effectivement en Fédération Wallonie-Bruxelles, sans promotion et diffusion de leur contenu, leur portée en est considérablement amoindrie.

Par ailleurs, le harcèlement à l'école a comme caractéristique d'entraîner pour l'enfant un repli sur lui-même. Il pourrait lui être utile de pouvoir avoir accès facilement à une plateforme reprenant certains conseils pour l'accompagner dans sa situation.

Il est également essentiel de ne pas négliger l'impact positif que la création d'un site peut avoir pour certains établissements scolaires qui prendraient des initiatives couronnées de succès dans ce domaine. Celles-ci pourraient être promues et reprises par d'autres. Par ailleurs, cela pourrait inciter certaines écoles à ce pas négliger le volet préventif en matière de harcèlement.

(1) <http://www.sudinfo.be/1296251/article/2015-05-26/harcèlement-scolaire-un-eleve-belge-sur-trois-est-concerné>

(2) <http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/quest-ce-que-le-harcèlement/quest-ce-que-le-harcèlement-en-milieu-scolaire/>

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

### POUR LA MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET DÉDIÉ AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Considérant que 35 % des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles auraient été impliqués dans des faits de harcèlement en 2014 ;
- Considérant que la tranche d'âge la plus touchée (11-15 ans) est celle pour laquelle le besoin d'affiliation au groupe est la plus importante ;
- Considérant que seuls 5,6 % des victimes de harcèlement en réfèrent à un adulte<sup>(3)</sup> et n'ont donc pas accès aux conseils adéquats pour faire face à cette situation ;
- Considérant que les réseaux sociaux étendent les sphères dans lesquelles le harcèlement peut prendre place ;
- Considérant que les conséquences d'un tel harcèlement peuvent pousser l'élève à l'isolement ;
- Considérant que le personnel éducatif a besoin d'être sensibilisé aux signaux d'alerte de cas de harcèlement afin de mettre en place les outils pédagogiques appropriés ;
- Considérant que la mise en place d'une plateforme regroupant l'ensemble des outils existants aurait une utilité pratique tant pour les enfants que pour les parents et le personnel éducatif ;
- Considérant que l'existence d'outils de sensibilisation ne suffit pas si aucun support n'assure leur diffusion auprès des acteurs-cibles ;
- Considérant que la promotion sur un site des initiatives couronnées de succès en matière de lutte contre le harcèlement pousserait potentiellement d'autres établissements à développer de meilleures pratiques en la matière ;

Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- de mettre en place un site internet sur l'exemple français regroupant à la fois des informations générales, des outils pédagogiques, et un accès aux rapports et aux conseils des experts en matière de harcèlement ;

— de dédier une rubrique de ce site au cyberharcèlement au travers notamment de conseils relatifs à la protection des données des élèves sur internet ;

— d'y reprendre l'ensemble des initiatives prises par certains établissements scolaires dans une logique de meilleures pratiques ;

**Alain DESTEXHE**

**Valérie DE BUE**

(3) <http://www.enseignement.be/index.php?page=27002>